

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 21 janvier 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente, 14 janvier 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 14 janvier 2021
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13
Absents excusés : Jean-Marie CHALOIGNE et Marie-Laure MÉTIVIER.
Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Travaux à la mairie : Projet rénovation 1^{er} étage et Demande de subventions : DETR et autres ; -2*- Renouvellement Convention Énergie Partagée; -3*- Révision des loyers ; -4*- Remboursement facture matériel à un élu ; -5*- Décisions Municipales ; -6*- Rapport du conseil d'école extraordinaire et organisation du temps scolaire ; -7*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -8*- Informations communautaires ; -9*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Jo ROUAULT comme secrétaire de séance.

Le Maire présente ses vœux pour 2021 au Conseil Municipal, en constatant que la vie associative est à l'arrêt, que les anciens sont isolés, que des personnes sont dans la peine, qu'il existe un manque de convivialité mais que cela pourrait être pire.

2021-01-01 : TRAVAUX À LA MAIRIE : **1- PROJET RÉNOVATION 1^{ER} ÉTAGE :**

Le Maire explique que la commission Infrastructures Bâtiments et le bureau municipal ont rencontré mercredi 13 janvier 2021, Monsieur Simon PLARD du cabinet PIX Architecture pour une troisième proposition de réaménagement et isolation thermique de la mairie, enrichie des demandes du Conseil Municipal du 10 décembre dernier. Cette dernière mouture a aussi été amendée et les dernières modifications n'ont pas pu être mises à jour par le Cabinet d'architecture pour cette séance de Conseil Municipal. Le Maire explique que la réunion a pour but de valider le programme et l'enveloppe au plus juste pour solliciter des aides de l'État, des collectivités Locales et autres syndicats.

Le Maire demande au troisième adjoint chargé des infrastructures bâtiments de présenter les plans, notice technique et estimative de la restructuration interne de la mairie. Il détaille les dernières modifications à savoir, le rabaissement du plancher (1m environ) du grenier au-dessus de la salle du Conseil Municipal (plancher sécurisé et acoustique posant sur deux pannes de 4 m) et le déplacement de l'ascenseur au milieu de la mairie ne nécessitant pas de surélévation de la toiture.

Ces deux changements principaux imposent la création d'un décroché de plafond pour permettre l'ouverture des fenêtres et de la porte de la salle de conseil, le déplacement des deux toilettes prévues dans les projets précédents. La suppression des deux cheminées sera réalisée si le budget le permet. Les matériaux d'isolation "biosourcés" : fibre de bois et fibre thermo acoustique sont présentés. La hauteur de la salle de conseil municipal sera ramenée à 2,74 m, ce qui permet 25 à 30 m² supplémentaires dans l'espace "Adjoints" de l'étage.

Le gain d'énergie devra être calculé pour valider les demandes de subventions.

Le Maire explique que le niveau de subventionnement à 50 minimum, 60 voire 70 % ou plus déterminera la réalisation du projet. L'État et les collectivités locales, dans le cadre des plans de relance nous suivront ils ?

Un débat s'instaure sur le bien fondé de ce projet qui semble beaucoup plus fonctionnel que les précédentes esquisses. Il tient compte de toutes les observations des élus, sans modification de toiture. Seules, la porte arrière du secrétariat actuel et la fenêtre du bureau des adjoints à l'étage seront neuves. Les joints des autres ouvertures seront refaits.

Un chiffrage maximal de 240 800 € HT, options comprises est présenté. Il faudra rajouter les honoraires de l'architecte, les bureaux de contrôle (SPS et contrôle technique), assurance dommage-ouvrage et autres dépenses obligatoires liées au marché public.

2- DEMANDES DE SUBVENTIONS – RÉAMÉNAGEMENT ET ISOLATION THERMIQUE DE LA MAIRIE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE :

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, du Plan de Relance du Conseil Régional, des Conseils en Énergie Partagée du Pays Vallée du Loir (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Réaménagement et isolation thermique de la mairie de Villaines-sous-Malicorne

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et autres collectivités locales ou syndicales et arrête les modalités de financement présentées.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et DSIL rénovation énergétique, Plan de Relance et Conseil en Énergie Partagée pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

3- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :

Dans le cadre des dotations du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des Plans de Relance et la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Rénovation de l'église Saint-Germain de Villaines-sous-Malicorne

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région du Pays de La Loire, du Département de la Sarthe, de la Fondation du Patrimoine et arrête les modalités de financement présentées.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre des édifices culturels non protégés et des Plans de Relance Territoires pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

2021-01-02 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN CONSEIL ÉNERGIE PARTAGÉE - RENOUELEMENT :

Le Maire explique aux membres que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Vallée du Loir va renouveler les aides pour les économies d'énergie. Ce service s'appellera certainement "Économe de Flux". La participation communale sera environ de 0,75 € par habitant, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ne finançant plus ce service commun.

Il y a lieu de donner un accord de principe pour étudier le renouvellement de la convention Conseil en Énergie Partagée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-03 : RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

1* LOGEMENT DU PREMIER ÉTAGE DU 30 RUE PRINCIPALE :

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que, suivant l'article 6 du bail du 1^{er} janvier 2018, le montant du loyer du logement situé au 1^{er} étage du 30 rue Principale peut être actualisé selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

D'après le calcul officiel le loyer, fixé auparavant à 380 €, pourrait aller jusqu'à 391,09 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer mensuel à 380 € à compter du 1^{er} février 2021.

2* LOGEMENT DU DEUXIÈME ÉTAGE DU 30 RUE PRINCIPALE :

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que, suivant l'article 6 du bail du 1^{er} décembre 2018, le montant du loyer du logement situé au 2^{ème} étage du 30 rue Principale peut être actualisé selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

D'après le calcul officiel le loyer, fixé auparavant à 285 €, pourrait aller jusqu'à 288,29 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer mensuel à 285 € à compter du 1^{er} février 2021.

3* LOYERS DES COMMERCES DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL :

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que, suivant les différents baux commerciaux les loyers doivent être révisés ou indexés périodiquement. Considérant la crise sanitaire et économique actuelle, le Maire propose de maintenir les loyers commerciaux sans indexation pour 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-04 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UN ÉLU :

Le Maire présente aux membres une facture d'un magasin de bricolage manceau concernant l'achat d'un projecteur pour la nouvelle sortie de l'école créée lors de la crise sanitaire Covid-19. Considérant que ce commerce d'outillage ne permet pas aux communes le paiement en compte, il y a lieu de rembourser la somme de 59,90 € TTC à Joël BIGNON. Les élus aimeraient qu'un autre projecteur complète cet aménagement. Le remboursement pourrait se faire sur un deuxième achat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-05 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
01-2021	Devis 20210103140 MSF 14B av. de Verdun 72200 La Flèche	Dépose fourniture et pose moteur Somfy Classe GS-CP École : 291,22 € HT.
02-2021	Devis C02-49592 ALTRAD Diffusion 34510 Florensac	10 tables Moorea Plume, 10 rondes et 10 polylight, 100 chaises Vanoise, 1 vitrine Émeraude, 3 chariots : 6 952 € HT.
03-2021	Devis CDG72 Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale 72000 Le Mans	Accompagnement mise à jour Document Unique : 233,57 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2021-01-06 : RAPPORT DU CONSEIL D'ÉCOLE EXTRAORDINAIRE ET ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Le Maire demande à l'adjoindte chargée des affaires scolaires de rapporter le dernier conseil d'école extraordinaire. Il s'est déroulé le lundi 14 décembre 2020 avec 13 représentants : 6 enseignants, 5 parents d'élèves et 2 élus (le Maire et elle-même). Un rappel historique de la réforme scolaire a été fait avec les enjeux des "Temps Éducatifs Périscolaires" (TEP) et le travail mené sur cette thématique. Le Conseil d'école devait se prononcer sur le maintien des 4,5 jours ou le retour aux 4 jours de classe. Une enquête communautaire a été réalisée auprès des élèves de CM2, des enseignants et des parents.

Pour Villaines, seulement 16 familles sur 78 ont répondu (21%). Une autre enquête de l'Association des Parents d'Élèves de Villaines a été effectuée à l'issue de laquelle 27 familles souhaitaient conserver 4,5 jours et 32 étaient pour 4 jours. Le vote du Conseil d'école a validé le maintien à 4 jours et demi par 7 voix contre 6.

Ensuite, la conférence des maires du 07 janvier 2021, au vu des résultats de l'enquête du Pays Fléchois sur les rythmes scolaires de novembre 2020, a acté le maintien à 4 jours et demi avec un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de 2 fois 3 ans, jusqu'en juin 2027. Le Conseil Communautaire a pris acte de cette décision.

Le Maire explique que cette décision est une reconnaissance de ce qui a été réalisé et une invitation à se reposer des questions pour le prochain PEDT.

Certaines écoles regrettent que les activités du Pass Éducatif soient positionnées le lundi. Une réflexion sur l'organisation des TEP sur trois jours est lancée. Cela laisserait la possibilité à d'autres interventions.

Pour Villaines, certains élèves de moyenne section font une sieste inhabituelle. Les parents de ceux qui ne dorment pas, aimeraient qu'ils puissent bénéficier d'autres activités. Le Maire explique que pour le bien-être des enfants, le fonctionnement doit être le plus régulier possible. Le système est peut-être à améliorer.

Pour terminer, le Maire espère que, pour cette organisation confirmée, l'État continuera à financer les 50 € par élève car seulement 20 % des écoles françaises fonctionnent encore sur 4 jours et demi.

2021-01-07 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS : **1* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Christelle PHILIPPE a eu des remarques à propos du menu végétarien (sans viande ni poisson) servi une fois par semaine comme le demande la loi Egalim. Une communication transparente sera préparée.

Le 11 janvier 2021, une contractuelle a été recrutée pour pallier à l'absence de l'agent stagiaire ayant subi un accident de la vie privée le matin de la rentrée et qui reviendrait le 12 février.

Un nouveau protocole sanitaire est mis en place pour améliorer le flux des entrées et sorties des rationnaires.

Le coordinateur jeunesse pourrait intervenir devant la commission scolaire le vendredi 5 février pour exposer les actions de l'espace jeunesse. À confirmer.

Une stagiaire a été accueillie à la mairie en novembre et décembre 2020 dans le cadre de son cursus Ressources Humaines. Elle a pu préparer des fiches de poste et des supports d'entretien individuel. Elle a donné entière satisfaction pendant son stage.

2* COMMISSION COMMUNICATION ET PARTAGE :

Le Maire annonce aux membres de la commission communication qu'il a reçu beaucoup de félicitations pour le bulletin communal.

Marie-Jo ROUAULT explique que la création du site progresse. Il sera composé de cinq pages avec la vie municipale, santé-cadre de vie, vie économique, enfance-jeunesse, associations-culture et tourisme. La santé pourrait être calée dans le cadre de vie.

Si des personnes possèdent des photos de Villaines, la commission est intéressée.

Le site doit être terminé en mars !

Il serait opportun de prévoir l'achat d'un nouvel appareil photo. Le Maire demande aux élus de faire leurs vœux budgétaires.

Une carte de vœux a été créée et réalisée en urgence par un imprimeur fléchois.

Les colis des aînés ont été remis aux personnes âgées de plus de 65 ans début décembre par les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Certains aînés étaient très heureux d'avoir de la visite, pour rompre leur isolement et engager la discussion. Les membres du CCAS ont été très bien accueillis.

3* COMMISSION CADRE DE VIE :

Laurence COSNARD annonce que les villainais ont apprécié les illuminations. Une guirlande ancienne défectueuse faisait disjoncter le centre-bourg. Un plan de changement des décors vieillissants doit être établi.

Les bancs et cendriers ont été installés devant les commerces. Il semble que les cendriers ne soient pas assez visibles.

Le Maire confirme que les illuminations sont un investissement mais qu'elles contribuent à l'attractivité de la commune.

4* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :

Daniel GUÉRINET informe que l'entreprise TELELEC RESEAUX a posé les nouvelles têtes d'éclairage public allée du Verger, rue du Douau et rue Principale.

Le grillage de la clôture limitant la coopérative agricole Agrial a été installé mardi dernier 19 janvier. Il fait 1,80 m de hauteur.

Il attend toujours les devis du programme de voirie communale avec entre autres travaux, les peintures de signalisation horizontale (passages piétons), en particulier celui de la rue de la Corbinière. Il a demandé une installation provisoire de ce dernier car la météo (température douce et absence d'humidité) impose d'attendre les beaux-jours pour la pose du passage piétons définitif.

L'entreprise Walle ne donne pas de date d'intervention pour la reprise des concessions dans le cimetière.

Le Maire explique que, pour la fibre optique, des poteaux téléphoniques vont être réimplantés voie communale n°7, vers le lieu-dit "Touveau" route du Bailleul. Il a évoqué la dangerosité de cette petite route en hiver, mais l'enfouissement du câble n'était économiquement pas possible. La commune n'a pas été trop impactée par la pose de nouveaux poteaux, par rapport à d'autres communes. De plus en plus de villainais s'inscrivent pour obtenir la fibre.

5* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :

Joël BIGNON annonce que le store prévu à l'extérieur de la cuisine de la cantine, côté rue Principale, d'un montant de 1 970 €, sera installé la semaine 04/2021.

Le revêtement du sol du Relais des Assistantes Maternelles sera posé sous peu. Les soubassements de la grande salle des fêtes, côté fenêtres seront rénovés en même temps par l'entreprise BOULFRAY.

La carte-mère de la chaudière de la mairie a été changée lundi dernier. Le prestataire de gaz reste le même pour la mairie (Vitogaz) mais le tarif baisse (de 2 300 à 1 300 euros HT). Le contrat de l'école est confié à Primagaz pour un prix de 800 € la tonne environ, ce qui implique un changement de citerne.

Le porte-manteau de la salle des fêtes devrait être installé en février par Franck COUBARD.

Reste à solder le dossier d'accessibilité de tous les bâtiments communaux.

2021-01-08 BUDGET DES GRANDES FORGES :

Le Maire explique qu'afin d'isoler et d'autonomiser les comptes des Grandes Forges et conformément à la dernière séance, un budget pour ce lotissement a été créé au 10 décembre 2020. Il s'élève à 33 000 € représentant les actes et opérations réglés par le budget communal. Les élus présents le 10 décembre doivent émarger la feuille de signature (en trois exemplaires).

Le service fiscal départemental a alerté la commune sur la régularité du calcul de la TVA sur marge de La Galoisière 2. Si ce problème peut se résoudre facilement, ce n'est pas le cas pour la Galoisière 3. Aussi, la secrétaire de mairie et le prestataire comptable vont rencontrer mercredi 27 janvier le Trésorier Municipal. Les compromis de vente de la Galoisière 3 sont bloqués chez le Notaire dans l'attente de cette réunion. Le prix de vente délibéré ne pourra malheureusement pas être modifié, car cinq terrains sont déjà promis. Le Maire souhaite que ce problème soit résolu sans trop de préjudice pour le budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2021-01-09 : IMMEUBLE COMMERCIAL : EXONÉRATION DE DEUX LOYERS COMMERCIAUX RESTAURANT :

Le Maire présente un nouveau courrier du gérant du restaurant "La Belle Époque" qui sollicite une exonération de deux loyers commerciaux en raison de la crise sanitaire COVID-19. Considérant l'obligation de fermeture de son commerce depuis 3 mois, (30 octobre 2020) et l'aide ponctuelle de l'état, le Conseil Municipal décide après délibération, à l'unanimité, une remise gracieuse commerciale des deux loyers de janvier et février 2021 soit 1 170 € HT.

2021-01-10 : VŒUX DES HABITANTS :

Le Maire présente trois courriers de vœux de villainais heureux d'avoir reçu les petites douceurs de Noël.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2021-01-11 : QUESTIONS DIVERSES :

1* PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le Maire propose les prochaines séances du Conseil Municipal au jeudi 18 février 2021 à 20h30, et le jeudi 11 mars 2021.

La commission finances se réunira le mercredi 10 février 2021 à 19h30 pour examiner les comptes 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2* ÉCLAIRAGE PUBLIC :

L'entreprise TELELEC-RÉSEAUX termine la pose des lampadaires et installation de prises pour illuminations. La réception de la deuxième tranche du marché public aura donc lieu très prochainement.

3* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

Jean-Marie PRECHAIS a lu dans la presse ce jeudi 21 janvier que deux médecins arriveraient dans la maison de santé. Qu'en est-il ? Le Maire admet être en discussion avec deux médecins. Mais rien n'est encore finalisé à ce jour. Une nouvelle rencontre est prévue le jeudi 11 février. Le Maire n'apprécie pas totalement l'article de l'Ouest-France qui parle de déshabiller Sablé pour La Flèche.

Marie-Jo ROUAULT annonce que les jeunes "connectés" en service civique animeront une activité "Découvrir les outils de visioconférence" lundi prochain dans la salle du conseil municipal de 14H00 à 16h00. Une information va être faite auprès de l'association Générations Mouvement. Elle demande au Conseil Municipal de faire de la publicité pour ce service gratuit.

Elle signale que des chats disparaissent ou que d'autres sont maculés d'huile de vidange. Elle déplore ces faits scandaleux et incite les personnes concernées à porter plainte.

Christophe PERDRIX fait remarquer qu'autour de la salle des fêtes, les riverains et même les agents communaux constatent qu'il y a beaucoup de chats. Il faudrait réguler. Le Maire ira voir les propriétaires de chats.

Il a été interpellé par des villainais pour savoir quand ils pourront être vaccinés contre le Covid-19. Le Maire répond que l'État a beaucoup d'exigences, mais est plus discret sur les moyens. La ville de La Flèche et la communauté de communes du pays fléchois se sont bien impliquées dans le processus mais il existe certainement un manque de vaccins.

Christelle PHILIPPE remercie sincèrement les élus qui se sont investis à la cantine - garderie, dans le remplacement de l'agent périscolaire, la première semaine de janvier.

Virginie CARRÉ a constaté que la voie communale n°8 a été balayée et que les gravillons ont été repoussés sur la berme. Elle craint qu'ils "abiment" la tondeuse lors de la tonte au printemps. Daniel GUERINET interpellera les techniciens.

Daniel GUÉRINET remercie les élus et agents pour leurs messages de soutien et pour la composition florale offerts lors du décès de sa belle-mère. Cela a été très apprécié.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt trois heures et trente-cinq minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Laurence COSNARD

Christelle PHILIPPE

Christophe PERDRIX

Joël BIGNON

Virginie CARRÉ

Marie-Jo ROUAULT

Christelle LEVILLAIN

Jean-Marie PRECHAIS

Tony BERTRON

Gervais COMPAIN